

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 septembre 2024
Délibération n°2024 – 09 – 02

Nombre de Conseillers :

En exercice : 09
Présents : 07
Votants : 08

L'an deux mille vingt quatre

Le dix septembre à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 04/09/2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, PERRET Morgane, MICHEL Rémi,
DEFONTAINE Gilles, LE GOFF Tony, BRULE Corinne

Absents : Thomas GUILLEMOT, ASFEZ Peggy (a donné pouvoir à Tony LE GOFF)

Vote

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, afin de pouvoir procéder aux différents paiements non budgétisés sur l'année 2024, décide à l'unanimité de procéder au vote des modifications de crédit suivants sur le budget de l'année 2024 comme suit :

BUDGET COMMUNE 29000 DM3

SENS	Section	Chap	Art.	Objet	Montant
D	F	66	66111	Intérêts dettes	+ 1 143,20€
D	F	11	61523	Ent. Réparation/voies réseaux	- 1 143,20€

BUDGET COMMUNE 29000 DM4

COMPTES DEPENSES						
SENS	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	16	168741	OPNI	Communes membres du GFP	- 110 748,56€

COMPTES RECETTES						
SENS	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	27	276341	OPNI	Communes membres du GFP	+ 110 748,56€

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 10/09/2024

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

